L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLÉANS JEUDI MATIN, 10 JUIN 1875. | 49me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 10 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au magasin de No 35 de la rue de Chartres—habillements d'été lingerie, etc.

Par S. Guinault, rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, meubles, pour cause de départ.

Par B. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Nash & Hodgson, tout le contenu au magasin No. 5 de la rue du Camp, consistant en stores, poêles, etc.

Par D. E. Morphy, au No. 32 de la rue North Front, en face des Sugar Sheds—sucre.

Quincaillerie de Stewart et poêles, grilles, instruments, ferblanterie, &c., à l'encan MM. Nash & Hodgson, encanteurs vendront ce matin à 10 heures et demie, tout le contenu du magasin No 25 rue du Canal, dans l'affaire de banqueroute de E. B. Hogan. Les marchands et autres qui ont besoin de fours de cuisine, de poêles, grilles, etc., feraient bien d'assister à cette vente importante. Pour tous autres renseignements voyez l'annonce.

Sucre.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Démocratie et intérêts.

Cette idée de grouper en unions de ward tous les citoyens qui ont des propriétés foncières à la Nouvelle Orléans, a fait des progrès assez rapides pour jeter l'alarme dans le camp des politiciens de tous les partis. Nous connaissons certains hommes qui semblent faire bon marché des intérêts matériels et mettre au-dessus de tout les principes abstraits de la politique. Ils vont jusqu'à dire: Peu importe que les propriétés soient grevées de charges auxquelles les revenus ne puissent faire face; peu importe que nous trouvions difficilement nous-même une existence pour nous et nos familles dans l'ordre de choses établi, pourvu que cet ordre de choses fasse triompher les vrais principes démocratiques, c'est tout ce que nous devons désirer et c'est tout ce à quoi nous devons aspirer,—et comme ceux qui parlent ainsi sont des démocrates purs, ils repoussent tout ce qui parait s'écarter des principes reconnus de la démocratie pure.

Ils ont raison, en ce sens, que ces principes sont ceux qui ont été, jusqu'ici, les plus favorables au développement des intérêts du pays. Il est certain que c'est la démocratie qui a fait des colonies anglaises de l'Amérique du Nord la présente nation des Etats-Unis d'aujourd'hui, et en cela elle a droit à tout notre respect. Mais on semble oublier ici une chose essentielle, c'est que les principes démocratiques étaient inséparables de l'économie politique du pays et qu'ils convenaient et conviennent encore admirablement à cette économie.

Si ces principes n'eussent causé que des désastres au lieu de favoriser, comme ils l'ont fait avec tant de succès, les intérêts matériels de tous les Etats, certes il n'eussent pu résister à la révolution qui, après la guerre, a noyé dans le désordre et presque anéanti toutes les saines notions du droit public et du droit politique. Si les principes démocratiques ont survécu à ce bouleversement, c'est qu'ils étaient réellement supérieurs à tous les autres et tellement supérieurs qu'il faut y revenir aujourd'hui et s'y attacher comme à notre seule ancre de salut.

Et que nous enseignent ces principes, ou plutôt quelle est leur vraie signification? Ils nous enseignent et signifient que la politique est un moyen de gouvernement et que c'est par la politique qu'on peut arriver à un état de choses où justice soit rendue à tout le monde comme à tous les intérêts. Supposons qu'une coterie d'hommes impurs, d'ignorants et de brouillons, coalisés avec des aventuriers ou des citoyens de hasard, s'empare du gouvernement et veuille le conserver à l'aide de fausses doctrines et de principes pernicieux pour l'avenir du pays, comment s'y prendra-t-on pour leur faire céder la place et sauver le pays? Est-ce en employant la force matérielle et en soulevant les bons citoyens? Mais cela n'est pas facile, quand la force organisée appartient aux coquins et qu'ils disposent de toutes les ressources financières de l'Etat. Les bons citoyens, ceux qu'on appelle conservateurs, ne sont pas révolutionnaires de leur nature et malheureusement, dans le monde, les hommes les plus utiles, les plus laborieux et les plus producteurs, répugnent à exécuter ces coups de force qui renversent les mauvais gouvernements en quelques heures et leur substituent des gouvernements de raison, de justice et d'honneur.

Que faut-il faire alors? Il faut demander à la politique ce que la force, que l'on n'a pas, ne peut donner. Il faut instruire le peuple et répandre de saines doctrines; il faut agir sur l'esprit des masses et tâcher de leur faire comprendre les causes de leurs souffrances et le moyen à employer pour les faire cesser. C'est dans ces moments que les noms ont une puissance extraordinaire, car les noms représentent l'opposition, les noms représentent les partis, et les élections se font avec des noms, parceque les noms indiquent et diversifient les principes, les doctrines et les tendances.

Le parti démocrate aux Etats-Unis a toujours eu soin de ménager les grands intérêts nationaux et aussi les intérêts ou plutôt les droits particuliers en tout ce qui n'était pas contraire à l'avenir du pays; c'est pour cela qu'aujourd'hui on se tourne presqu'universellement du côté de la Démocratie dans l'espoir qu'elle rendra au pays la sécurité, l'ordre et la justice dont il est privé depuis 14 années.

Il est bien temps que cette restauration se fasse, car les intérêts matériels ont souffert tout autant que les intérêts moraux et, fort heureusement, on commence à comprendre qu'il faut changer de politique et par conséquent changer de parti, dans le but final de changer de gouvernement.

Les démocrates, dont l'absolutisme sert de thème à cet article, ne se sont pas rendu un compte précis et rationnel du but de la politique. Ils n'ont pas réduit en faits la politique démocratique ils n'ont pas su l'estimer ce qu'elle vaut: ils n'ont pas compris pourquoi il est nécessaire qu'elle reprenne son empire, ils paraissent n'y voir qu'une satisfaction d'amour-propre, sans souci ni sollicitude pour les droits et les intérêts qui ont tant souffert de la politique révolutionnaire des radicaux. S'ils y eussent vu autre chose, s'ils y eussent vu ce que nous y voyons nous mêmes, ils n'auraient pas élevé de soupçons contre le but de l'Union des propriétaires ou de beaucoup d'entre eux, et ils auraient compris que loin de nuire à la Démocratie les propriétaires doivent en être les plus fermes soutiens et les plus chauds défenseurs, car leur intérêt est de restaurer du passé tous les bons errements de gouvernement et d'administration qui les protégeaient dans la possession de leurs biens et dans la jouissance de leurs fortunes. Or, tous ces errements étaient démocratiques.

Ces mêmes Démocrates disent que dans ces Unions de propriétaires beaucoup d'hommes suspects pourront entrer. Nous ne nions pas qu'il ne puisse y en entrer quelques-uns, mais ce qui est certain, c'est qu'il faut qu'ils soient tous propriétaires ou agents bien reconnus de propriétaires. Les promoteurs de ce plan de défense contre les spoliations du fisc ont pris toute espèce de précautions pour ne recevoir que de véritables intéressés au but de l'organisation et à son succès. S'il s'y glisse quelques hommes véreux, ieu, ombre, à coup sûr trop faible, ne pourra faire échouer une œuvre aussi capitale pour l'avenir de la cité.

Les hommes à cheval sur les principes craindraient-ils les mauvais candidats de la fusion ou du libéralisme? Nous leur dirons que cela n'est plus à craindre, que le temps où ce danger existait est passé. La Démocratie est assez forte aujourd'hui pour n'avoir plus besoin d'alliances hybrides; elle peut voler de ses propres ailes et imposer ses propres conditions. Mais il faut qu'elle-même se garde des mauvais candidats de quelque côté qu'ils viennent et quelque soit leur drapeau. L'affluence des mauvais candidats a toujours été trop grande dans tous les temps et dans tous les partis, même dans le parti démocrate, et nous estimons que le plus grand service qu'on puisse rendre à la Démocratie c'est de la prémunir contre cette lèpre électorale, mal dangereux et le plus dangereux de tous pour un parti dans une République. Nous estimons que si la Démocratie sait s'en garantir, elle sera digne de nouveau et plus que jamais de présider aux destinées du pays. La Démocratie actuelle n'est pas une chose de hasard et d'aventure; c'est au contraire une chose éprouvée par les revers et qui a survécu à tous les désastres. Sur le point de reprendre le pouvoir, elle l'exercera, nous l'espérons sans faiblesse, dans l'intérêt de tous, et pour atteindre ce but, elle devra s'attacher à être servie et représentée par des hommes honorables et dévoués à leurs devoirs et à leur mission. C'est ce à quoi vise aussi, l'Union des propriétaires qui ont besoin eux-mêmes de l'appui de la Démocratie. Les garanties qu'ils lui offrent sont de celles qui ne se refusent pas. La Démocratie n'y surprendra jamais l'influence des intrigants, des politiciens ou des coureurs de places et les conseils qu'elle en recevra seront toujours bons à suivre, car ces conseils viendront de gens intéressés eux-mêmes à la perpétuité de la Démocratie. Ils ne pourront l'embarrasser que si elle s'égare dans une mauvaise voie. Le parti Démocrate devra donc faire son profit de ce qu'ils auront à dire ou des remontrances qu'ils auront à faire.

Projet de mise à ferme des Water-Works.

Entre les mains des administrateurs de ville, les Water-works ne rendaient plus rien. Leur exploitation, dans ces conditions, causait même annuellement une perte considérable. Il fallait absolument prendre un parti à cet égard et le meilleur parti était de les affermer avec toutes les stipulations et restrictions convenables. C'est le conseil que nous avions donné, il y a plusieurs années, dans la conviction que cette administration serait onéreuse à la ville. Les administrateurs radicaux avaient résisté parce qu'ils voulaient conserver leurs créatures; les administrateurs fusionistes, leurs successeurs, avaient résisté aussi probablement par la même raison. Enfin, les Démocrates sont venus et ce sont eux qui auront les honneurs de cette affaire. Nous le reconnaissons et nous leur rendons justice.

Le projet n'est pas encore définitivement adopté mais il a été référé au comité général ce qui est à peu près la même chose. Bien que le projet soit bon au fond, le Conseil de Ville ne sera pas surpris s'il ne peut nous convenir dans la partie qui est relative au payement. Les fermiers devront donner tout d'abord un million comptant et le reste en quinze versements égaux et consécutifs de mois en mois. Nous aimerions autant ces conditions que d'autres, si le comptant et les versements devaient se faire en billets des Etats-Unis. Mais, et c'est ici que nous désapprouvons la mesure, la ville se contentera de recevoir tous ses papiers émis, tous ses bons, tous ses coupons échus, enfin tous ses certificats de dettes quels qu'ils soient.

Nous savons bien que cette facilité de payement fera monter le prix des Water-works, mais peut-être moins qu'on ne le pense. La mise à ferme de cette usine aurait dû précéder l'ordonnance de la mise en loterie de la dette municipale. Ce projet a fait monter les papiers véreux, non parce que la loterie a séduit les porteurs de ces papiers, mais bien parce qu'ils y ont vu l'intention de leur donner indirectement la valeur de droit qui leur manquait. Ils les croyaient perdus et maintenant ils les croient sauvés. De là la hausse que ces nouveaux consolidés ont éprouvée. En conséquence, la ville y perdra la différence entre le cours actuel des fonds municipaux et le cours de ces mêmes fonds avant qu'il fut question de loterie comme moyen de payement intégral de la dette.

C'est donc une bonne mesure mais qui se présente mal et qui aurait dû se faire autrement. Il valait mieux affermer les Waterworks en exigeant des greenbacks pour le comptant et encore des greenbacks pour les versements successifs.

Quant à nous, tout aises que nous sommes de voir la ville simplifier son administration et se défaire d'une gestion onéreuse, nous regrettons de voir le conseil prendre sur lui une mesure si grave que celle dont il s'agit. C'est par trop de *calièrete*; qu'on nous pardonne l'expression. Lorsque tant de gens parlent de la réduction des dettes, au moins des dettes illégales, voilà le Conseil qui, de son autorité privée, tranche la question et donne un semblant de légalité à de mauvais titres en les recevant en échange de la meilleure propriété de la ville.

Et maintenant que vont faire les anciens actionnaires des waterworks? Peuvent-ils se laisser dépouiller deux fois par les autorités de ville? Ayant reçu de mauvais bons en échange de leur usine, laisseront-ils cette usine passer en d'autres mains sans avoir reçu au moins une partie de leur capital? Et qui en répondra et qui répondra aussi des intérêts? Est-ce la ville? Est-ce la nouvelle compagnie? Il est aisé de voir qu'ils n'ont plus aucune garantie. Mais nous reviendrons sur ce sujet.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous espérons que le public n'oubliera pas la représentation qui doit être donnée dimanche prochain, 13 du courant, au théâtre de l'Opéra. Cette représentation est donnée par le club dramatique Louisianais au bénéfice des familles malheureuses de la ville, sous la protection de la société des Dames Louisianaises, (dite St-Louis). On jouera *Don César de Bazan*, drame en cinq actes, mêlé de chant et d'un intérêt dramatique plus qu'ordinaire.

Mais ce qui recommande avant tout cette représentation c'est le but auquel le produit en est destiné. La misère est grande aujourd'hui, plus grande qu'elle ne l'a jamais été et il est du devoir de ceux qui se trouvent dans d'heureuses circonstances de porter secours aux familles qui se trouvent dans le besoin. Le nombre en est considérable, d'après le rapport qui nous a été fait par les dames de charité louisianaises qui ont épuisé toutes leurs ressources et qui, pour en avoir d'autres, et pouvoir continuer leurs bonnes œuvres, se sont décidées à faire appel à la charité publique. Le prix des billets, du reste fort modéré, est à la portée de beaucoup de monde. Mais à cause de cela même faut-il qu'il y ait une salle pleine pour faire une recette de quelque valeur. Que le public n'oublie pas qu'après une saison d'hiver consacrée au plaisir, il serait impardonnable de refuser de consacrer quelques heures et quelques cents à une soirée de charité et de bienfaisance. Voyez le programme aux annonces.

DES PLACEMENTS PRUDENTS PRODUISENT DES BÉNÉFICES PRATIQUES.—Les esprits observateurs profitent des leçons du passé sans attendre les exemples du présent. M. A. Vitter, au coin des rues Salomon et Canal, étant naturellement disposé à suivre la maxime ci-dessus, entra au bureau de la compagnie d'assurance des animaux de la Louisiane "Benevolent Live Stock Insurance Company" 125 rue Gravier, le 17 mai, et prit une police d'assurance. Le 3 juin, M. Vitter a éprouvé une perte et le 8 cette perte a été payée. Voyez l'avis de M. Vitter dans une autre colonne.

GAGNEZ $20,000	$10 y suffiront
	$10 y suffiront
A LA LOTERIE	$10 y suffiront
	$10 y suffiront
DE LA LOUISIANE,	$10 y suffiront
	$10 y suffiront
SAMEDI, 12 JUIN.	$10 y suffiront
	$10 y suffiront
ESSAYEZ.	$10 y suffiront

Les Villes de Paris.—M. L. Grand, agent à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie Générale Transatlantique, nous [illegible] que le vapeur la "Ville de Paris" est arrivé au Havre le 8 du courant, dans la matinée.

$75,000
$75,000
$75,000
$65,000 seront distribués en 440 Lots, Samedi, 12 Juin, au prochain et dernier grand tirage de la Loterie de la Louisiane.
Gros lot, $20,000 [illegible]

MEUBLES A BON MARCHÉ.—Si vous voulez de bons meubles à bon marché, adressez-vous à Jas. B. Hubbard, coin Rampart et Perdido, dont vous verrez l'annonce dans une partie de l'*Abeille*. Il a mis ses prix à la portée de tout le monde, et ses meubles, faits ici ou importés du Nord et d'Europe, sont à la fois remarquables de solidité et d'élégance.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN CORPS TROUVÉ DANS LE VIEUX-BASSIN.

Encore une mort mystérieuse.

Hier matin, entre quatre et cinq heures, on a découvert le corps d'un homme flottant dans le vieux Bassin près du pont de la rue Claiborne. Il a été tiré à terre et le coroner Delbianc a été averti immédiatement.

Le corps avait dû séjourner deux jours sous l'eau car il était considérablement enflé et avait cette teinte verdâtre particulière aux noyés.

Le coroner n'a pas tardé à faire son enquête et il a été constaté tout d'abord que le corps était celui de M. James Low, employé il y a quelque temps à l'hôtel St-Charles et tout dernièrement à l'hôtel de la ville "d'Ocean Springs". Il a été identifié par M. Longley, propriétaire de ce dernier hôtel, qui a déclaré que le malheureux Low était arrivé à la Nouvelle-Orléans lundi matin et qu'il avait retenu un appartement à l'hôtel St-Charles.

On suppose que M. James Lowe est tombé accidentellement dans le Vieux Bassin, lundi soir, en voulant traverser le pont de la rue Claiborne.

On n'a cependant aucune certitude à ce sujet. L'idée d'un suicide serait peut-être admissible, mais les personnes qui ont connu M. Lowe déclarent unanimement qu'il avait un caractère enjoué et qu'on ne lui connaissait pas de chagrin. D'ailleurs, il est à présumer que si le malheureux Lowe avait voulu en finir avec l'existence, il n'aurait pas choisi pour tombeau les eaux verdâtres du vieux Bassin et ne se serait probablement pas donné la peine de se rendre dans un quartier aussi éloigné de son domicile pour se tuer.

Reste l'idée d'un meurtre; mais ce qui éloigne toute supposition de ce genre, c'est qu'on n'a trouvé aucune marque de violence sur le corps de la victime, sauf une légère contusion au-dessous de l'œil gauche qui pourrait très bien avoir été l'effet d'un choc, la tête de l'infortuné Lowe ayant rencontré un corps dur entre deux eaux.

On a retrouvé à un doigt de la main droite de la victime une bague, dite chevalière, d'un certain prix, et les boutons en or de sa chemise et de ses manchettes sont restés intacts.

Le juri convoqué par le coroner DeBlanc a donc rendu, sur les faits et les circonstances que nous venons de signaler, un verdict de mort accidentelle.

Nous apprenons plus tard que M. James Low a quitté l'hôtel St-Charles, lundi soir à dix heures, en disant qu'il allait voir sa blanchisseuse qui demeure dans le voisinage du vieux Bassin. Lorsqu'il est sorti de l'hôtel il avait une montre et une chaîne en or qui n'ont pas été retrouvées sur le corps. Ces deux objets se sont-ils détachés du corps par une violente secousse et sont-ils restés au fond du Bassin, ou ont-ils été enlevés par un voleur qui aurait en même temps un assassin? Il y a là encore un mystère, que l'on éclaircira peut-être avec le temps.

S'il était possible de découvrir la blanchisseuse de M. James Low, il est probable que l'on obtiendrait de cette femme quelques renseignements utiles.

Une autre tentative de vol.

Avant-hier soir, vers dix heures et demie, au moment où M. Théodore Grant, un facteur de la poste, ouvrait une des boîtes à lettres au coin des rues Julia et Girod, il a été attaqué subitement par un homme qui, s'avançant par derrière, lui a passé un bras autour du cou, s'efforçant en même temps de s'emparer du portefeuille du facteur.

Celui-ci s'est dégagé par un mouvement brusque, et courant au milieu de la rue, s'est mis à appeler au secours.

Deux citoyens qui passaient dans le moment, entendant les cris du facteur, sont accourus et ont mis le malfaiteur en fuite.

Le coquin allait peut-être s'échapper, mais heureusement un officier de police, le sergent Ryan, qui se trouvait à une petite distance, voyant de loin un homme qui courait, poursuivi par plusieurs citoyens, a barré le passage au drôle et a réussi à lui mettre la main au collet.

Le voleur a été conduit à la station du premier precinct où il a été incarcéré.

Le coquin il a offert à l'agent de police qui l'escortait de lui indiquer le lieu de rendez-vous de tous les voleurs de la ville, s'il voulait le mettre en liberté. Le brave gardien de la paix n'a eu garde de donner dans le piège et a maintenu son prisonnier d'une main ferme. Le coquin a déclaré alors qu'il avait bu un verre de trop au cabaret et qu'il avait attaqué le facteur de la poste dans un moment d'ivresse et sans se rendre compte de ce qu'il faisait.

S'apercevant qu'il avait affaire à un homme fort incrédule, le malfaiteur s'est renfermé dans un mutisme complet et a refusé de décliner son nom et ses qualités à la station de police.

Plus tard sa langue s'est déliée et il a déclaré s'appeler Lawrence Dunn.

Ce personnage est toujours sous les verrous. Il est accusé d'avoir voulu dévaliser un facteur de la poste des Etats Unis.

Séance du Funding Board.

Le Bureau de conversion s'est réuni hier matin à dix heures. Tous les membres étaient présents, à l'exception de M. Kellogg.

Une lettre de M. A. P. Field, pseudo-avocat général de l'Etat, a été lue, donnant son opinion relativement à la validité de certains bons, à la requête du Bureau de conversion.

M. Field est d'avis qu'il faut se conformer strictement à la décision de la Cour Suprême, en ce qui regarde une première classe de bons dont elle s'est occupée déjà, et d'attendre, avant de prendre une détermination, que la Cour Suprême se soit prononcée sur la seconde classe des bons mentionnés.

M. Clinton, pseudo-auditeur, a présenté ensuite une sorte de rapport en vertu duquel il appert qu'il y a en caisse dans le bureau du pseudo-trésorier d'Etat, $501,024.51 appartenant au fonds d'intérêt dont $111,992.50 pour l'intérêt du mois de juillet sur les bons émis jusqu'à ce jour, qui représentent un capital de $3,663,500.

M. Clinton a présenté aussitôt une résolution, demandant à être autorisé ainsi que le trésorier d'Etat à anticiper sur le paiement de l'intérêt du mois de juillet.

La résolution après avoir été débattue a été finalement adoptée, avec cet amendement que l'on ne commencerait à payer l'intérêt que le 20 de ce mois. M. Dubuclet, pseudo-trésorier d'Etat, a voté contre la résolution.

Sur motion de M. Phelps il a été décidé que la résolution serait publiée officiellement dans le *Republican* de cette ville et dans un journal de New York.

Le vote sur la motion a donné le résultat suivant:

Pour—MM. Estilette, Phelps, Baldwin et Clinton.

Contre—MM. Deslonde, Dubuclet et Antoine.

Les bons dont la liste suit ont été convertis en bons de la nouvelle émission:

TOWNSEND & LAYMAN.

1 warrant, $2000, acte 72 de 1871	$2,000
2 warrants, $500 chaque, acte 35, 1870	1,000

JOHN B. LAFITTE & CO.

7 warrants, $1000 chaque, acte du 31 avril 1870	$7,000
6 warrants, $500 chaque	3,000

KENDIG & CO.

12 warrants, $500 chaque, acte 22 de 1872	6,000

THOS. H. HUNT.

16 bons, $500 chaque, acte du 30 avril 1853	$8,000
Coupons	240
3 bons, $1000, actes 176 et 281 de 1853	3,000
4 coupons	30
2 bons, $1000, actes 177 et 181 de 1853	2,000
2 coupons	30
1 bon, $1000, actes 200 et 281 de 1853	1,000
1 coupon	15
1 bon, $500, acte du 30 avril, 1853	500
5 bons, $1000, acte du 21 février, 1870	15,000
Warrants	600
Total	$65,915

Rejetés.

Thos. J. Walsh cinq bons, $1000 chaque, acte du 1er mars, 1866, et coupons, $[illegible].

Cour [illegible] de District.

Une pétition supplémentaire a été présentée par le pseudo-avocat-général dans l'affaire de W. P. Kellogg, au nom de l'Etat de la Louisiane, contre Charles Clinton et ses cautions, lui réclamant la somme additionnelle de $250,000, somme qui a été reçue par le pseudo-auditeur depuis le 1er janvier 1873 et qu'il n'a pas portée sur ses livres, et la somme de $10,785 [illegible] qui a été payée illégalement à Armstrong & Cie par le dit pseudo-auditeur, d'après [illegible].

La pétition supplémentaire a été enregistrée.

Vol à l'hôtel Henry Clay.

Dans l'après-midi de mardi, pendant l'absence de M. [illegible], qui est employé à la galerie Ocean, quelqu'un est entré dans sa chambre, à l'hôtel Henry Clay, coin des rues Lafayette et Poeyfarre, et a défoncé sa malle [illegible] a enlevé $27 en billets de banque.

C'est le second vol qui a eu lieu dans cet hôtel depuis une semaine.

TEMPÉRATURE.—9 juin 1875.

Thermomètre de C. Dunaddel, opticien [illegible].

[illegible]

Le Temps [illegible] ce du démenti donné par la note de l'Agence Havas au [illegible] de l'entretien entre M. Buffet et M. Bethmont; en effet, parlant de la récente résolution du centre gauche, il formule une prévision analogue à celle que nous relevions hier dans le *Français*:

"Nous voulons encore espérer qu'on voyant la loyale fermeté avec laquelle des hommes comme MM. Dufaure et Léon Say, qui sont, après tout, sortis de nos rangs, et qu'il a longtemps considérés comme ses chefs, demeurent fidèles à leurs convictions premières, le centre gauche renoncera à une politique fâcheuse, qui pourrait non-seulement compromettre l'existence d'un cabinet dont il ne peut vouloir la chute, mais remettre en question tous les résultats acquis dans la mémorable séance du 25 février."

La République Française est quelque peu émue de la note de l'Agence Havas; elle la [illegible] ce matin:

"[illegible] après tout, n'a qu'un caractère purement officieux, que la question de cabinet n'est pas dès à présent posée sur le scrutin de liste et que cette résolution, dont il importerait d'ailleurs, en tout état de cause, de ne point s'exagérer la gravité non plus que les conséquences, restent entièrement subordonnées à des circonstances qu'il n'appartient à personne de prévoir.

"Nous persistons à penser que les députés ralliés au scrutin de liste ne se départiront pas de l'opinion qu'ils ont adoptée, après y avoir mûrement réfléchi, et dans l'intérêt de la République et de la France."

Ailleurs, le journal de M. Gambetta donne un double avertissement au centre gauche et lui signifie clairement que s'il revient sur sa résolution il doit renoncer à l'alliance et à l'appui des républicains; ces lignes sont tout à fait instructives:

"Ces hommes seraient donc bien imprévoyants, ils feraient bien naïvement les affaires de leurs ennemis, en se séparant du parti républicain sur la question du scrutin de liste. Ils seraient pris entre deux écueils également insurmontables. Si, par impossible, ils empêchaient l'adoption du scrutin de liste, ils resteraient livrés sans défense à toutes les rancunes des réactionnaires; si, comme il paraît certain, le scrutin de liste l'emportait malgré leurs efforts, ils seraient privés d'une alliance qui leur assure aujourd'hui une légitime part dans les faveurs du suffrage universel. Trahir à la fois ses intérêts et sa cause, c'est beaucoup; la chose vaut la peine qu'on y réfléchisse."

-Même note dans l'*Opinion nationale*, mais exprimée avec plus de franchise:

"Sur quoi donc peuvent compter les orléanistes convertis, surtout si, comme dans le cas présent, ils s'efforcent d'éteindre par des procédés inexplicables la sincérité et la portée de leur conversion?

"Les bonapartistes ne leur pardonneront point le vote du 25 février; les républicains ne seront pas assez sûrs de leur fidélité aux institutions nouvelles pour s'effacer devant eux."

Dans le *Soir*, M. Robert Mitchell voit les choses tout en noir; mais, hélas! lorsque nous sentons pas assez rassurés nous-mêmes pour dire qu'il a tort:

"Le scrutin de liste est un accident républicain, comme les magistratures électives, l'impôt progressif, la suppression des armées permanentes, le rétablissement de la garde nationale et la commune finale.

"Le mal, c'est la république, la république dont il nous faut guérir en nous servant des remèdes que la loi nous donne.

"Tant que nous serons en République, nos efforts, nos luttes, nos batailles pour le salut de nos principes ne serviront de rien. L'ennemi triomphera tôt ou tard; il entrera victorieusement dans la place: immédiatement par le scrutin de liste, qui est la grande porte, ou plus tard le scrutin uninominal, qui est la poterne.

Mais il vaincra, car la République lui appartient; elle est sa chose; il l'a créée, façonnée, il lui a imposé sa marque hier, et s'il l'a laissé aujourd'hui au bras de M. le duc X.... ou de M. Z...., c'est qu'il sait bien qu'à son jour, à son heure, quand il lui plaira, au geste, au coup de sifflet, et la République reviendra d'elle-même à son maître légitime."

La fête qui devait avoir lieu pour la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, est, paraît-il, contremandée. L'*Univers* se plaint à ce sujet du gouvernement, qui "décourage les catholiques du droit d'affirmer hautement leur foi, tandis qu'il tolère les processions des révolutionnaires." Le *Journal des Débats* répond naïvement: "Nous ne savons de quelles processions l'*Univers* veut parler." Vraiment, le *Journal des Débats* est si naïf et si ignorant que cela? A-t-il donc oublié la procession civile de l'enterrement d'Edouard Quinet, la procession franc-maçonnique du citoyen Massol, toutes ces processions dans lesquelles on dévaste les tombes des cimetières et dont les chapeaux mous et les conseillers municipaux font le principal ornement.

Le *Journal des Débats* a du reste des façons qui n'appartiennent qu'à lui de rapetisser les questions en de ne les traiter que par le côté qui lui plaît. A propos de la résolution du centre gauche, il termine une discussion longue et confuse par cette réflexion:

"N'est il pas déplorable qu'on soit obligé de discuter d'aussi grandes questions que celles du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement au point de vue des petites manœuvres parlementaires? Voilà peut-être la clef de l'avenir! Au lieu de la laisser entre les mains de la France nous devons nous préoccuper de savoir si quelque parti ou minorité dans le pays n'y mettra pas la main par anticipation, avant les élections."

Qui donc, si ce ne sont pas précisément les amis du *Journal des Débats*, se livre à toutes ces petites manœuvres qui discréditeraient le système parlementaire si depuis longtemps la majorité du pays n'était édifiée sur son impuissance de rien fonder de durable.

Le *Siècle* célèbre l'anniversaire du 24 mai et glorifie M. Thiers.

—L'Assemblée nationale de France a modifié dernièrement l'article 230 du code de la Justice militaire. Voici l'article amendé, qui a une importance particulière pour les Français résidant à l'étranger:

Art. 230.—Sont considérés comme insoumis et punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, les engagés volontaires et les hommes appelés par la loi qui, n'ayant pas déjà servi, ne sont pas rendus à leur destination, hors le cas de force majeure, dans le mois qui suit le jour fixé par leur ordre de route.

Sont également considérés comme insoumis et punis de la même peine, les hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de cette armée, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, qui, ayant déjà servi et étant appelés à l'activité par ordre individuel, ne sont pas rendus à leur destination, hors le cas de force majeure dans les quinze jours qui suivent celui fixé par leur ordre de route.

Les délais ci-dessus déterminés sont portés: 1o. à deux mois pour les hommes demeurant en Algérie et en Europe; 2o. à six mois pour ceux demeurant dans tout autre pays.

En temps de guerre ou en cas de mobilisation par voie d'affiches ou de publications sur la voie publique, les délais ci-dessus sont réduits à deux jours pour les hommes dont il est parlé aux premier et deuxième paragraphe du présent décret.

En temps de guerre, la peine est de deux à cinq ans d'emprisonnement, sans préjudice des dispositions spéciales édictées par l'art. 61 de la loi du 27 juillet 1872.

—On lit dans le *XIXe Siècle*:

Avant-hier les ingénieurs de l'Etat, concurremment avec ceux de la ville de Paris, ont étudié l'emplacement de la gare du chemin de fer destiné à relier directement la place de la Concorde au palais de l'Assemblée, à Versailles.

Cette gare serait construite dans les parterres compris entre le Cours-la-Reine, la place de la Concorde, l'allée qui mène à la porte est du Palais de l'Industrie et la [illegible] allée qui longe cette même partie [illegible].

On sait que ce projet de chemin de fer, qui est à l'étude depuis deux ans, [illegible] de faire le trajet de Paris à Versailles en quinze minutes.

L'adoption des plans de M. de Joly a rendu nécessaire la prompte exécution de la gare des Champs-Elysées.

La situation du Trésor [illegible]

Recettes, 418,[illegible] francs.

Les recettes, pendant la période correspondante de 1874 avaient été de [illegible] francs. Il y a donc en 1875, une augmentation de plus de [illegible] millions sur la période de l'année passée.

Quant aux dépenses, elles s'élevaient pendant ces trois mois, [illegible] 12,815,060 fr. pendant la même période de 1874, elles ont été de [illegible].

[illegible]

THÉATRE DE L'OPÉRA.

[illegible]

L. PLACIDE CANONGE.
7 juin 1875.

[illegible]

Comme il ne nous reste que fort peu de billets, et que les demandes affluent au Bureau Général [illegible] qu'ils n'auront pas de billets [illegible] avant le tirage.
Directeur du Fonds [illegible]

"C'est la manière de vivre [illegible]

[illegible]

SERVICE PUBLIC.

Un service [illegible] FIERRE CONSTITUE [illegible]

De la part de ses amis.
10 mai—3, 6 10 au 12 juin.

[illegible]

A. BROUSSARD
AU NO. 17 DE LA RUE DE CHARTRES,
offre, à bas prix un gros choix de TAPIS, [illegible], TOILES CIRÉES anglaises [illegible], STORES, COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, ÉTOFFES ET GARNITURES POUR RIDEAUX et MEUBLES, TOILES CIRÉES de salle et [illegible] DE CHEMINÉE, PAILLASSONS, etc.
6 juin—D. et J.

Pavez vos Licences.
On les délivre à très bas prix
—CHEZ—
J. BRETTE,
14 - - rue St. Charles - - 14
4 juin—1m

AU PUBLIC.—Nouvelle-Orléans 8 juin 1875.
—Je remercie le Louisiana Benevolent Live Stock Insurance Company [illegible] 1875. Je la recommande à la confiance et au patronage de [illegible] public.
10 juin—J. et D.
AUGUSTE VITTER.

Grande Fête
Aux Prix Grands,
Au bénéfice de
L'Ecole Allemande-Américaine.
Dimanche 13 et Lundi 14 Juin.

[illegible]

Course pour les Marchands de Lait et les Bouchers.
Au Festival organisé au profit des Sociétés
GERMANO-AMÉRICAINES.

[illegible]

Dr. ALFRED MERCIER.

[illegible]

CHEMISES FRANÇAISES
Chemises Françaises,
CHEZ
B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.
Grande Réduction de Prix.

[illegible]

Avis aux contribuables de la ville.
DÉPARTEMENT DES FINANCES.
[illegible]
ED. PILSBURY,
Administrateur des Finances.

Aux propriétaires du Sixme Ward.
[illegible]

Avis spécial.
[illegible]

Nouvelle Graserie.
[illegible]
PAUL [illegible]

En magasin et à vendre par les soussignés:
250 [illegible]
[illegible]

A livrer par le navire [illegible] attendu de Marseille.
1150 [illegible]

A livrer par le navire "Ste-Geneviève", attendu de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
100 [illegible]
[illegible]
D. CAZABONNE & SON.

[illegible]
HENRI HAYEN.

[illegible]

J. W. PETTY
Bottier
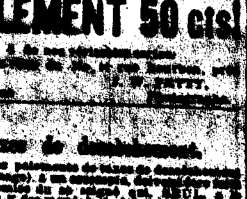
SEULEMENT 50 cts!

[illegible]

Taxes de [illegible]

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et Marchand de
QUINCAILLERIE,
[illegible]

Avis.
[illegible]
WILLIAM KELLY.

Avis.
[illegible]

NEW-YORK
Life Insurance Company.
[illegible]
Actif, plus de $27,000,000.
[illegible]

Au Public.
[illegible]

GERMANIA INSURANCE COMPANY.
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

[illegible]

Société de secours de 1875.
APPEL AU PEUPLE
[illegible]

W. J. BEHAN, 14 Ste Levée.
B. R. MONTGOMERY, [illegible]
F. S. WILTZ, [illegible]
W. A. BELL, [illegible]
[illegible] PUTNAM, [illegible]
C. [illegible] GIRARDEY, [illegible]
THO. L. ADAMS, [illegible]
W. H. HARRIS, [illegible]
[illegible] WIGGINS, [illegible]
THOS. A. ADAMS, Président.
[illegible]

Vente de Machines à Coudre dans l'année 1874.
[illegible]

[illegible]
WILLIAM E. COOPER.

Bureau des commissaires de la dette consolidée.
HOTEL DE VILLE.
[illegible]
CONFORMÉMENT à l'ordonnance du Conseil [illegible]

[illegible]

Le Dr. Roberts,
[illegible]
MALADIES CHRONIQUES.
NOUVEAUX [illegible]

MAGNESIA
Acerado Antibiliosa Perfeccionada.
[illegible]

Farmacéutico. [illegible] Marquez, [illegible] RAFAEL, HABANA.
[illegible]

SOURCES DE BLADON.
[illegible]

[illegible]

W. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
[illegible]
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
[illegible] RUE ROYALE,
[illegible] DE LA MAISON D'ETAT.
[illegible]

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 71, RUE DE CHARTRES.
[illegible]
F. HAEHNEL.

Vor. MAIGNAN,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

ALBIN ROCHEREAU. | PIERRE CHARITE.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
[illegible] WILLIAM ST., New York. | [illegible] ST. LOUIS ST., New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

La Louisiana Benevolent Live Stock Insurance Co. de la Nlle-Orléans.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises.
[illegible]

VOICI LE MOMENT!
VÊTEMENTS
à des prix encore réduits.
[illegible]
LÉON GODCHAUX,
[illegible] RUE DU CANAL.
[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.
HOTEL SHADY GROVE,
à BILOXI, (Mississippi).
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
à Biloxi.
[illegible]

OUVERTURE DU
RESTAURANT et HOTEL
De Joseph Pacteau,
[illegible] 1875,
A EST-PASCAGOULA, MISS.
[illegible]

ST-JULIEN HOTEL,
[illegible] PLACE,
NEW YORK.
[illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.
[illegible]

[illegible] Restaurant,
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
[illegible]

LE MAGASIN ROUGE!
[illegible]
M. LION,
AGENT.

JOS. DAVID,
[illegible]

Avez-vous besoin d'argent?
[illegible]